



**Exposé à l'intention de la  
Commission de consultation  
sur le projet de plan de gestion  
des matières résiduelles de la MRC de Drummond**

**présenté par  
le Bloc Vert**

---

**17 juin 2003**

## INTRODUCTION

---

Le Bloc Vert est heureux d'intervenir devant la Commission sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Drummond.

Comme organisme oeuvrant en environnement, le Bloc Vert est préoccupé par la problématique de la gestion des matières résiduelles. À ce chapitre, rappelons que nous avons présenté, au mois d'août 1996, un mémoire devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE); ces audiences s'étaient tenues dans le cadre de l'élaboration de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Dans le mémoire que nous avons alors présenté, nous insistions pour que les MRC jouent un rôle prépondérant dans la gestion des matières résiduelles :

*« Plus fort que la simple élaboration d'un Plan de gestion intégrée des matières résiduelles, les MRC devraient être responsables de la gestion des matières résiduelles sur leur territoire, incluant le contrôle de la provenance, de la nature et de la quantité des résidus, le contrôle des collectes des DDD et des DD des autres générateurs ainsi que des résidus agricoles, la gestion des ressourceries et des structures de compostage, la gestion des boues de station d'épuration, et autre. »*

Nous demeurons convaincus que le palier supralocal est le lieu le plus approprié pour assurer la mise en œuvre et le respect d'actions permettant d'atteindre l'objectif de mettre en valeur, d'ici 2008, 65 % des matières résiduelles pouvant être valorisées. Cela doit néanmoins se faire avec l'étroite collaboration de l'ensemble des intervenants concernés dans la MRC de Drummond, sans quoi la réussite sera compromise, voire impossible.

Les ressources limitées dont nous disposons et le délai relativement court ne nous ont pas permis de faire une analyse exhaustive du projet de plan de gestion. Nous désirons néanmoins vous soumettre certains commentaires qui nous sont venus à la lecture de ce document. Nous espérons que ceux-ci sauront contribuer à bonifier l'exercice en cours.

## UN MOT SUR NOUS

---

Créé en 1991, le Bloc Vert est un regroupement de femmes et d'hommes qui, sur une base individuelle ou à titre de représentants d'organismes ou d'entreprises, partagent une passion : celle de protéger et de mettre en valeur l'environnement. Parmi nos membres figurent notamment des spécialistes en gestion environnementale, des représentants des milieux municipal et agricole ainsi que du monde des affaires.

Au chapitre de nos réalisations, notons :

- la participation active, par des investissements en ressources humaines et financières, à la mise en place du comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF);
- l'élaboration d'un rapport synthèse sur l'état et le potentiel des ressources aquatiques de la rivière Saint-François dans la région de Drummondville;
- l'organisation d'une collecte annuelle de résidus domestiques dangereux (RDD) qui repose sur un concept unique et efficace et qui mise avant tout sur l'engagement bénévole;
- l'organisation d'une collecte de sapins de Noël, lesquels sont ensuite destinés à la valorisation;
- l'appui à des projets de compostage en milieu scolaire;
- la prise de position par le biais de mémoires présentés devant le BAPE sur la gestion des matières résiduelles et la gestion des matériaux secs;
- la prise de position publique sur des problématiques ayant un impact environnemental dans notre milieu, tels l'aménagement de petites centrales hydroélectriques et la gestion municipale des neiges usées.

Résolument orienté vers l'action et animé par la recherche de consensus avec les principaux acteurs politiques et économiques de la MRC de Drummond et des secteurs limitrophes, le Bloc Vert s'est forgé au fil des ans une réputation enviable par la mise en œuvre d'initiatives appréciées par l'ensemble de la collectivité.

- **au sujet de la limitation des quantités de matières résiduelles éliminées sur le territoire**

Le droit de regard de la MRC concernant les quantités de matières éliminées sur son territoire doit être exercé de manière non équivoque. Il s'agit là d'une élémentaire question de responsabilisation des autres régions du Québec. Ce n'est un secret pour personne, la MRC de Drummond, avec la présence d'un mégasite d'enfouissement à Saint-Nicéphore, représente l'une des destinations les plus courues pour l'élimination des déchets, et ce, à travers l'ensemble de la province. En tenant compte des impacts environnementaux potentiels liés aux activités d'un tel lieu, il importe de fixer dès maintenant des limites aux quantités de matières résiduelles éliminées sur notre territoire.

En effet, s'il s'avère juridiquement difficile d'agir sur des contrats d'enfouissement actuellement en vigueur, il est impératif que la MRC s'assure que la situation actuelle ne perdure pas, sans quoi elle ferait montre d'un manque de vision et de préoccupation à l'égard des générations futures. Nous laissons au conseil de la MRC le soin d'établir les modalités de la réglementation, mais le contenu et le message devront être clairs. Nous tenons à indiquer à la MRC que le Bloc Vert fera preuve d'une grande vigilance sur cette question.

Notre MRC a fait sa part; le temps est venu pour les autres régions de cesser de jouer à l'autruche et de se prendre en main. Cela n'exclut pas néanmoins la conclusion d'ententes avec des MRC limitrophes, notamment lorsque des questions de « masse critique » sont en jeu. À titre d'exemple, une MRC pourrait recevoir sur son territoire les boues d'une MRC voisine, tandis que les résidus destinés à l'enfouissement sanitaire prendraient le chemin inverse.

Par ailleurs, nous souhaitons que la mise en place du comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement sanitaire s'effectue le plus rapidement possible.

- **au sujet du recyclage**

Le projet de PGMR propose plusieurs programmes de recyclage, avec lesquels nous sommes fondamentalement d'accord. Bien que le succès de ces programmes passe d'abord par l'information et la sensibilisation, nous croyons que tout devra être mis en œuvre pour faciliter la tâche des citoyens. La fourniture de contenants appropriés permettant le tri des différentes matières devra être assurée. Si les taux de participation devaient être insuffisants, des mesures encore plus incitatives, dont la tarification au volume, pourraient alors être envisagées.

La participation des citoyens au compostage représente un défi, principalement en milieu urbain. Des efforts particuliers devront être déployés à ce chapitre.

Nous estimons d'autre part qu'un rajustement à la hausse des tarifs d'enfouissement s'avère nécessaire, sans quoi le recyclage, en raison des coûts plus élevés qu'il engendre, continuera d'être perçu par certains membres de la classe politique comme une « dépense » alors qu'il représente un investissement essentiel dans la sauvegarde d'un environnement malmené par des décennies de consommation parfois inconsidérée. Selon nous, un tel rajustement tarifaire serait socialement accepté, si les motivations qui le sous-tendent sont bien expliquées à la population.

- **au sujet de la mise en œuvre du PGMR**

Le Bloc Vert estime qu'un comité multipartite devrait être constitué par la MRC pour voir à la mise en œuvre du PGMR et au respect des échéanciers et des objectifs spécifiques qui y sont édictés. Ce comité pourrait être constitué d'élus municipaux, d'organismes représentatifs et de citoyens.

- **au sujet du rôle du Bloc Vert comme partenaire de la mise en œuvre du PGMR**

Comme nous l'évoquions précédemment, la participation de l'ensemble des intervenants est essentielle à l'atteinte des objectifs de mise en valeur des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC. Dans cet esprit, les efforts d'information et de sensibilisation devront être considérables. Le succès du PGMR reposera notamment sur la capacité d'induire, chez les diverses clientèles, des comportements plus respectueux de l'environnement. La nécessité et les avantages de telles pratiques devront être clairement et efficacement transmis pour susciter une adhésion massive.

« Le passé est garant de l'avenir », dit-on. Depuis 1991, le Bloc Vert s'est investi dans plusieurs projets de sensibilisation et d'action à caractère environnemental. Nos succès reposent en grande partie sur l'énergie consacrée à ces dossiers et sur notre capacité à travailler de concert avec les instances décisionnelles et les autres partenaires présents dans le secteur environnemental. Nous demeurons cependant fermes sur la nécessité d'agir dans une perspective de développement durable.

Plusieurs des mesures proposées dans le projet de PGMR touchent à des secteurs dans lesquels le Bloc Vert a déjà travaillé de près ou de loin. Nous désirons aussi indiquer à la MRC notre intérêt à collaborer à la mise en place d'actions prévues au projet de PGMR, soit en agissant comme organisme-coordonnateur de projets ou en assumant un rôle conseil.

## CONCLUSION

---

À n'en pas douter, le projet de PGMR constitue un grand pas dans la bonne direction. L'objectif ultime est ambitieux, mais tout à fait réalisable s'il est accompagné de la volonté requise de la part des instances politiques locales et supralocales.

Si cette volonté se manifeste clairement, le Bloc Vert constituera alors un allié de premier plan sur lequel la MRC pourra compter.